

Assises. Accusé d'avoir fabriqué un colis piégé en 1994, acquitté à Toulouse, Daniel Massé est rejugé à Montauban.

Troisième procès à quitte ou double

Leurs vêtements cachent difficilement les cicatrices de leur souffrance. Dominique et Joseph Hernandez ont vécu l'horreur du feu le 16 décembre 1994 à Portet-sur-Garonne, dans les locaux de Medilens, leur entreprise. Un colis piégé, « fabriqué pour tuer », selon l'expert, venait d'exploser. Les mois de douleur qui ont suivi, rien ne peut les effacer...

Les époux Hernandez en sont convaincus : le concepteur de cette bombe s'appelle Daniel Massé. Très vite mis en cause, entendu, relâché, interpellé à nouveau et incarcéré, cet homme aujourd'hui âgé de 49 ans est libre depuis le 22 septembre 1995. Libre mais toujours accusé d'avoir « tenté de donner volontairement la mort » aux époux Hernandez. Cette tentative d'assassinat lui a déjà valu deux convocations devant les assises.

Fin mai 2002 à Toulouse, après deux jours de débat, Daniel Massé est acquitté par les jurés de la Haute-Garonne. Quelques jours plus tard, le parquet général fait appel. « L'appel après acquittement a été instauré par la loi de mars 2002. Si la justice avait suivi un cours normal, si l'instruction n'avait pas traîné, Daniel Massé serait aujourd'hui définitivement libre », soulignent ses avocats, M^{rs} Forget et Boucharinc.

« Je suis épuisé, à bout nerveusement et même physiquement mais je serais devant mes juges », avertit Daniel Massé. Depuis sa première audition par les gendarmes de la section recherches



Daniel Massé, ici avec ses avocats Mes Forget et Boucharinc, risque la perpétuité. Photo DDM

Verdict attendu vendredi

Quand le président Jacques Richiardi ouvrira les débats ce matin devant la cour d'assises du Tarn-et-Garonne, à Montauban, le magistrat aura du temps devant lui. Chaque détail du dossier pourra être débattu. M^{rs} Cohen pour les victimes, l'avocat général Gaubert au nom de la société et les défenseurs de Daniel Massé M^{rs} Forget et Boucharinc vont pouvoir tout explorer. Cela risque d'être agité puisque chaque élément nouveau (analyse graphologique, études des brevets) porte à argumentation. Verdict attendu, en principe, vendredi soir.

de Toulouse, puis devant les policiers du SRPJ et le juge d'instruction, Daniel Massé répète la même chose : « Je n'ai pas fabriqué ce colis ! » Ce matin à Montauban, il affrontera les jurés pour la troisième fois. Parce que dans ce dossier, la justice a manqué

quelques étapes. L'instruction, pourtant très longue, n'a pas exploré tous les détails. Du coup, le procès d'appel en février dernier, après deux journées d'audience très tendues, s'est terminé dans une impasse. Le président Richiardi a renvoyé l'affaire pour un

supplément d'information. La veille, M^{rs} Simon Cohen, conseil des époux Hernandez, avait sorti de sa manche un élément « déterminant » selon lui. « La preuve que vous avez merité », avait lâché l'avocat à Massé. Cette pratique ne respectait pas : un débat « équitable, contradictoire et qui préserve les droits des parties », avait estimé le président l'ent.

« À chaque fois que l'on présente des éléments à décharge, cela se retourne contre moi. J'aurais pu fuir mais j'ai ma dignité et je sais mon innocence », affirme Daniel Massé. Qu'à tout cela sera fini, je partirais... »

Jean Cohadon